Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

du Collège April-Fortier

Avril 2021

Québec

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège April-Fortier s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*[1], les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège April-Fortier, couvrant la période d'observation 2015-2018 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 3 décembre 2018. En complément à ce rapport, une annexe traitant de l'Académie d'Entrepreneurship, aussi adoptée par le conseil d'administration, a été transmise le 21 octobre 2019. En effet, le Collège April-Fortier s'est porté acquéreur de l'Académie de l'Entrepreneurship en 2015. Pour des raisons administratives, les deux établissements sont demeurés des entités distinctes, mais partagent une administration commune.

Un comité, présidé par une commissaire, a analysé ces documents puis a effectué une visite au Collège April-Fortier du 3 au 5 décembre 2019[2]. À cette occasion, le comité a rencontré la présidente-directrice générale, le directeur des études, le comité de direction, le conseil d'administration, la Direction des études et des opérations, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs[3], des étudiants, des professionnels et des employés de soutien provenant des deux établissements.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, *deuxième édition*, juin 2015, 79 p.

2. Outre la commissaire, M^me^ Libérata Mukarugagi, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Marcel Côté, directeur général à la retraite du Cégep de Lanaudière et M^me^ Nathalie Michaud, professeure à l'Université du Québec à Montréal à la Faculté des sciences de l'éducation. Le comité était assisté de M^me^ Véronique Dion, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship, de la démarche d'autoévaluation et des principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Fondé en 1979, le Collège April-Fortier est un établissement privé non subventionné situé à Montréal qui offre de la formation dans le domaine du tourisme. La mission du Collège est d'offrir une formation de qualité supérieure qui répond aux besoins spécifiques de l'industrie du voyage. En 2015, le Collège s'est porté acquéreur de l'Académie de l'Entrepreneurship, un autre établissement privé non subventionné fondé à Saint-Hubert en 1992. Les deux établissements sont demeurés des entités distinctes, mais partagent la même équipe de gestion et ont des politiques institutionnelles qui sont communes. Ensemble, ils offrent de la formation en français et en anglais, en présentiel, en ligne ou en mode hybride.

Au cours de la période d'observation, l'offre de formation dans les deux établissements est demeurée stable. Les programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC), soit *Organisation de voyages nationaux et internationaux* (LCL.16), *Courtier immobilier résidentiel* (EEC.21), *Courtier hypothécaire* (EEC.2H) et *Comptabilité et gestion d'entreprise* (LCA.D3), ont tous été offerts. Tous les programmes sont offerts en français, mais les étudiants du programme de tourisme ont le choix de suivre leur formation en anglais ou en français. En 2015, au début de la période d'observation, le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship comptaient 316 étudiants. En 2016-2017, la population étudiante a connu une importante hausse, puis a diminué pour se stabiliser dans les deux dernières années. À la fin de la période d'observation, les deux établissements offraient de la formation à un total de 554 étudiants.

En raison de la gestion commune, certains employés occupent des postes partagés entre les deux établissements, et d'autres cumulent des postes de différentes catégories d'emploi dans un ou dans les deux établissements. Ainsi, le nombre total d'employés s'élève à 44 personnes et, parmi ceux-ci, on compte 5 cadres, 5 personnes à l'administration, 4 professionnels et 36 professeurs. Les deux établissements sont gérés par les mêmes présidente-directrice générale et directeur des études, desquels relèvent deux directrices des opérations, soit une par établissement, ainsi que les coordonnateurs de programme. Au cours de la période d'observation, les personnes ayant occupé les postes à la Direction générale, à la Direction des études et à la Présidence du conseil d'administration ont changé en raison d'une restructuration organisationnelle. Notamment, les postes de Présidence du conseil d'administration et de Direction générale ont été fusionnés. Tout le personnel occupant ces postes était à l'emploi du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship au début de la période d'observation.

La démarche d'autoévaluation

La réalisation des travaux d'autoévaluation a été faite en deux temps. Tout d'abord, le Collège April-Fortier a procédé à l'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité pour la période 2015-2018. Pour ce faire, il a créé un comité d'autoévaluation qui a été mandaté afin de déterminer les mécanismes ou les outils d'assurance qualité et de recueillir de l'information auprès des diplômés, des étudiants, des professeurs et des représentants de l'industrie. Le comité a par la suite analysé les données, ciblé les points forts et les points à améliorer et rédigé un plan d'action. Le comité était composé de la vice-présidente et du directeur général (postes aujourd'hui occupés par une seule personne, soit la présidente-directrice générale) et du directeur des études, de l'assistant pédagogique ainsi que d'un professeur. La plupart des membres du comité sont toujours au Collège ; toutefois, les titres de poste ont changé depuis la modification de la structure administrative du Collège.

Dans son devis, le Collège April-Fortier avait ciblé trois enjeux basés sur des évaluations antérieures de la Commission, soit la documentation de ses actions, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de ses politiques institutionnelles et l'évaluation critique de l'efficacité de ses mécanismes. Le devis présente aussi les cinq objectifs de l'exercice d'autoévaluation ainsi que la méthodologie. Le Collège a eu recours à des données quantitatives extraites de son système d'information ainsi qu'à des données qualitatives recueillies lors des consultations. L'analyse de ces données a été réalisée par les membres du comité en vue de la rédaction du rapport et de son plan d'action. Le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration du Collège le 26 novembre 2018.

En 2019, l'exercice d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité a été complété par l'analyse de l'Académie de l'Entrepreneurship. Le comité qui en a assuré les travaux était composé de la présidente-directrice générale, du directeur des études, des coordonnateurs des programmes et de professeurs experts. Les mêmes tâches ont été attribuées à ce deuxième comité, en plus de la responsabilité de veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'efficacité des actions du plan ainsi qu'à leur révision à la lumière des lacunes observées. Pour réaliser l'autoévaluation, le comité a utilisé des données quantitatives et qualitatives. L'analyse et la rédaction d'un document complétant le rapport ont été faites par le comité d'autoévaluation. Celui-ci a été adopté par son conseil d'administration le 26 novembre 2019. De plus, un plan d'action spécifique à l'Académie de l'Entrepreneurship a été déposé au moment de la visite de la Commission. Au même moment, une mise à jour de l'état d'avancement de l'ensemble du plan d'action a également été faite.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

En ce qui a trait à la qualité des programmes d'études, le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship sont guidés par une *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes* (PIEP). Au cours de la période d'observation, deux versions de la politique ont été en vigueur, soit la PIEP adoptée par le conseil d'administration en 2015, puis celle révisée en octobre 2017. La plus récente version de la politique a été jugée partiellement satisfaisante par la Commission. Afin de l'améliorer, la Commission a recommandé aux établissements d'inclure, dans leur système d'information, des données sur le cheminement scolaire des étudiants. La politique a pour finalité d'être le résultat d'une collaboration impliquant la présidente-directrice générale, les diplômés, les étudiants, le personnel enseignant et des représentants des différents secteurs. La présidente-directrice générale est responsable de la mise en œuvre de la politique.

La qualité de l'évaluation des apprentissages au Collège April-Fortier et à l'Académie de l'Entrepreneurship est, quant à elle, soutenue par la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Au cours de la période d'observation, deux versions de la politique ont été en vigueur, soit la PIEA adoptée par le conseil d'administration en février 2011 et la version révisée et commune pour les deux établissements, adoptée par le conseil d'administration en octobre 2017. La Commission, dans son évaluation de la politique, a jugé qu'elle était satisfaisante. La PIEA a pour finalités l'équité de l'évaluation, l'information des étudiants ainsi que la compréhension commune de la politique et de ses responsabilités. Elle s'applique aux AEC données par les deux établissements et c'est la Direction des études qui veille à son élaboration, à son application et à sa révision.

Évaluation de l’efficacité du système d’assurance qualité

L’évaluation de l’efficacité du système d’assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l’amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d’études et de l’évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d’études

Pour évaluer l’efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d’études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l’amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l’actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Pour veiller à la qualité des programmes d’études, le Collège April-Fortier et l’Académie de l’Entrepreneurship comptent principalement sur leur PIEP, qui a pour but de garantir l’adéquation entre les programmes offerts et les besoins de l’industrie. La mise en œuvre de cette politique permet de porter un regard critique sur les programmes d’études en fonction de deux modalités, soit l’évaluation informelle, qui se fait en continu, et l’évaluation formelle, dont le cycle prévu est de cinq ans. L’évaluation informelle est facilitée par la proximité du personnel avec les étudiants et l’industrie. En effet, le personnel des deux établissements participe à diverses associations ou organisations professionnelles. D’ailleurs, les professeurs demeurent actifs dans leur domaine d’expertise et ont un souci constant de modifier le contenu des cours pour suivre l’évolution du marché. Le Collège et l’Académie obtiennent ainsi des rétroactions rapides sur le programme et procèdent à des ajustements. Par exemple, à l’Académie de l’Entrepreneurship, le programme de *Comptabilité et gestion d’entreprise* (LCA.D3) a été entièrement révisé à la suite des commentaires du milieu. En plus de l’évaluation informelle, qui est un élément important pour la révision continue des programmes, le Collège et l’Académie réalisent également une évaluation formelle des programmes d’études. L’évaluation formelle se fait en fonction des critères de pertinence, de cohérence, de valeur des méthodes pédagogiques et de l’encadrement des étudiants, d’adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation, d’efficacité et de qualité de la gestion des programmes. Un comité mandaté par la présidente-directrice générale a alors la responsabilité de recueillir et d’analyser des données quantitatives et qualitatives. À la suite des évaluations formelles, un rapport d’évaluation comportant un plan d’action est produit et le suivi du plan d’action est effectué par la présidente-directrice générale ainsi que par le comité d’évaluation. Le

Collège April-Fortier a procédé, au cours de la période d'observation, à l'évaluation du programme *Organisation de voyages nationaux et internationaux* (LCL.16).

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Les mécanismes mis en œuvre par le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship leur permettent de veiller à la **pertinence** des programmes menant à une AEC. Dans un premier temps, les professeurs recrutés proviennent exclusivement de l'industrie et continuent d'œuvrer dans leur milieu professionnel respectif. Ils sont ainsi constamment au fait des attentes et des besoins du secteur et partagent l'information dans le but d'enrichir les programmes. La plupart d'entre eux sont aussi tenus, par leur employeur ou par leur organisme d'accréditation, d'effectuer de la formation continue relativement à de nouveaux développements technologiques ou à des changements législatifs. Les professeurs ont ainsi une connaissance actualisée dans leur domaine. Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship réalisent également différentes activités qui leur permettent de recueillir des rétroactions de la part des employeurs, notamment lors des midis-conférences, des visites en milieu de travail et des sondages sur les compétences recherchées effectués chez les étudiants. De plus, les étudiants sont amenés à s'exprimer sur la pertinence de leur programme d'études lors de l'évaluation des enseignements. En outre, des rétroactions informelles sont souvent faites aux professeurs par les diplômés. L'ensemble de ces informations permet d'ajuster les programmes en fonction des développements et des évolutions du marché du travail ainsi que des attentes des étudiants. Les propositions de modifications visant l'amélioration de la pertinence des programmes sont faites lors des réunions de programme, nommées réunions sectorielles. Lorsque des propositions de changements sont retenues, elles sont présentées par les coordonnateurs de programme à la Direction des études. Une fois les modifications approuvées, la mise à jour de la documentation reliée au programme est effectuée. Le *Manuel de l'enseignant*, les plans de cours et les examens sont revus à la lumière de ces informations et sont ensuite approuvés par la Direction des études avant d'être redistribués aux professeurs. Il est également possible qu'un changement soit initié par la Direction des études ; dans ce cas, le professeur spécialiste de contenu est consulté avant que la modification ne soit entérinée. Lors de l'évaluation formelle de programme, la pertinence est toujours examinée. Des données recueillies par l'entremise d'un sondage auprès des employeurs, des professeurs et des étudiants sont analysées et permettent de déterminer, s'il y a lieu, les changements à apporter au programme afin que celui-ci soit davantage en adéquation avec les besoins du marché du travail et avec les attentes des étudiants. Dans l'éventualité où des améliorations liées à la pertinence

doivent être apportées, celles-ci sont consignées dans un plan d'action qui fait l'objet d'un suivi par la Direction des études.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship mettent en œuvre divers mécanismes pour veiller à la **cohérence** des programmes d'études. Pour chacun des programmes, la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs de programme, produit le *Manuel de l'enseignant*. Ce document présente le programme, les objectifs et les standards ainsi que les éléments de compétence et la codification des cours et des compétences. Des plans de cours sont préparés par la Direction des études et les coordonnateurs de programme sur la base de l'information contenue dans le *Manuel de l'enseignant*, et les professeurs sont tenus de les utiliser. Ces plans de cours contiennent notamment une méthodologie proposée pour chacune des activités d'apprentissage. La présidente-directrice générale et le directeur des études s'assurent ainsi que les professeurs adoptent des activités d'apprentissage qui permettent l'atteinte des objectifs et des standards et qui sont ordonnées de façon logique afin de faciliter l'approfondissement des éléments de contenu de chacun des cours d'un programme. Au besoin, les professeurs peuvent aussi avoir recours à des plans de leçon déjà préparés. Lors de leur embauche, les professeurs sont formés à l'utilisation de ces outils afin d'en assurer l'appropriation. Si des changements liés à la cohérence sont apportés aux programmes, les documents pertinents sont modifiés par la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs de programmes, puis retransmis aux professeurs. L'évaluation de la cohérence des programmes se fait également lors des évaluations formelles des programmes d'études. Comme mentionné précédemment, lorsque les évaluations de programme ciblent des problématiques et déterminent des améliorations à apporter, celles-ci sont consignées dans un plan d'action. L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action sont effectués par la Direction des études.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship veillent à la valeur des **méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** principalement par l'harmonisation des pratiques pédagogiques. Les plans de cours institutionnels comprennent une sélection de méthodes pédagogiques à privilégier pour l'enseignement. Les méthodes suggérées ont été développées en s'inspirant des situations authentiques des milieux de travail ; elles sont adaptées à l'acquisition des compétences du cours et guident le professeur dans l'élaboration de son plan de leçon. Par ailleurs, des plans de leçon et des outils pédagogiques pour l'enseignement du cours, des présentations *PowerPoint* et des exercices pratiques sont préparés par la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs des programmes, et sont remis aux professeurs. Le matériel pédagogique est sélectionné pour prendre en compte la diversité de la population étudiante du Collège et de l'Académie. Si des problèmes sont soulevés par les professeurs, des ajustements sont faits au matériel par la Direction des études en collaboration avec les coordonnateurs des programmes. La Commission constate que le processus d'uniformisation des outils pédagogiques a été fait pour le Collège April-Fortier ainsi que pour un programme de l'Académie de l'Entrepreneurship. Des travaux en ce

sens sont notamment prévus au plan d'action du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. La Commission encourage le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship à les poursuivre. Des données perceptuelles sont recueillies sur la satisfaction des étudiants en regard des méthodes d'enseignement, de l'encadrement et de la disponibilité des professeurs. Lorsque les données de ces sondages mettent en lumière un problème, des actions sont posées par la présidente-directrice générale, le directeur des études ou les coordonnateurs de programme. En ce qui a trait à l'encadrement, les étudiants sont informés des mesures d'aide disponibles lors de la journée d'accueil. Ces mesures sont également consignées dans le *Guide de l'étudiant* et les professeurs sont tenus d'effectuer un rappel auprès des étudiants. Des séances de rattrapage hebdomadaires sont données pour certains programmes et des séances d'études en préparation aux examens des organismes d'accréditation ont également lieu. Un étudiant qui échoue à cet examen est invité de nouveau à cette période de préparation, et ce, jusqu'à ce qu'il le réussisse. La proximité du personnel du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship avec leur population étudiante favorise aussi la détection des étudiants en difficulté et l'adaptation de leur approche pour répondre à leurs besoins spécifiques. Entre autres, il est possible qu'un professeur recommande à un étudiant de retarder sa date d'examen auprès d'un organisme d'accréditation afin de se préparer davantage. Les professeurs mettent également des heures de disponibilité au service des étudiants et les en informent dès le premier cours. Finalement, un regard critique sur les méthodes pédagogiques des programmes et de l'encadrement des étudiants est aussi porté lors de l'évaluation formelle de programme, notamment par l'analyse de données recueillies auprès des professeurs et des étudiants. Les actions à entreprendre à la suite de ces évaluations font l'objet d'un suivi par la Direction des études.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship ont recours à divers mécanismes afin d'assurer l'amélioration continue de l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de la formation**. Tout d'abord, des professeurs, issus exclusivement de l'industrie, sont recrutés. Lors de la sélection, la présidente-directrice générale et le directeur des études s'assurent que ceux-ci possèdent les compétences professionnelles qui leur permettent de développer de façon continue des aptitudes requises en enseignement. À leur arrivée, les nouveaux professeurs sont encadrés par la Direction des études ainsi que par les coordonnateurs de programme. Ils sont notamment formés à l'utilisation du matériel pédagogique institutionnel et à la gestion de classe. L'objectif est de développer certaines compétences pédagogiques nécessaires à l'enseignement. Un jumelage est également effectué avec un professeur expérimenté afin de favoriser leur intégration. En raison de la courte durée de certains cours, il est possible qu'un professeur donne un nombre important de cours dans une année. Par conséquent, le calendrier d'évaluation de l'enseignement est élaboré afin que chaque professeur soit évalué au moins une fois par année et non après chacun des cours qu'il donne. Lorsque ces évaluations soulèvent des problèmes, le professeur est rencontré par la Direction des études afin d'apporter les changements jugés nécessaires. En raison de

leurs activités professionnelles, les professeurs doivent, pour la plupart, poursuivre leur développement professionnel. De plus, une journée de perfectionnement pédagogique est organisée annuellement à l'intention des professeurs. La présidente-directrice générale et le directeur des études reconnaissent cependant que la formation pédagogique du personnel enseignant mériterait d'être bonifiée ; la Commission encourage le Collège et l'Académie à le faire. Quant au personnel non enseignant, soit les cadres, les professionnels et le personnel de soutien, ils ne sont sujets à aucune évaluation formelle. Bien que des rétroactions informelles sont données à la demande de l'employé et que la gestion de proximité facilite la rétroaction, la Commission ***suggère*** au Collège April-Fortier et à l'Académie de l'Entrepreneurship de formaliser leur processus d'évaluation du personnel non enseignant, et ce, dans une perspective de développement professionnel. En ce qui a trait aux ressources matérielles et financières, une planification budgétaire annuelle permet de maintenir les locaux et les équipements adéquats pour la mise en œuvre des programmes et de prévoir des dépenses ponctuelles. Les coûts des programmes étant relativement bas, la présidente-directrice générale et le directeur des études estiment qu'ils sont toujours en mesure de répondre aux demandes ponctuelles. En effet, lorsque des besoins en ressources matérielles émergent, ceux-ci sont discutés en réunion sectorielle puis sont présentés à la Direction des études qui les analyse conjointement avec la présidente-directrice générale. De plus, les évaluations formelles de programme permettent d'évaluer les besoins relatifs aux ressources humaines, financières et matérielles. Les suivis des améliorations à apporter se font par la Direction des études.

Des mécanismes sont mis en œuvre par les deux établissements pour veiller à l'**efficacité** des programmes d'études. Bien que tous les étudiants qui satisfont aux conditions d'admission d'un programme y sont admis, le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship veillent à ce qu'ils soient tout de même en mesure de réussir leur programme d'études. Des conseillères aux admissions offrent des séances d'information afin de présenter une image juste des programmes et de leur charge de travail. Elles veillent également à ce que l'étudiant obtienne toute l'information nécessaire pour faire un choix éclairé. Une fois admis, les étudiants sont pleinement au fait des exigences de leur programme. Lorsqu'un candidat ne répond pas à certaines exigences, notamment le diplôme d'études secondaires, il est soumis à un examen d'équivalence par la registraire. À cette étape, si l'étudiant présente des lacunes importantes, il peut être refusé ou des cours d'appoint peuvent lui être offerts. Une séance d'intégration permet la présentation du *Guide de l'étudiant* qui contient toutes les informations sur les cours, notamment les activités d'évaluation. En effet, les examens finaux de cours sont préparés par la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs de chaque programme, et sont les mêmes pour tous les professeurs qui donnent le cours. La présidente-directrice générale et le directeur des études veillent ainsi à ce que les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du cours. Si des changements ont lieu dans les programmes et que ceux-ci ont une influence sur le contenu des évaluations, des ajustements sont apportés par le

coordonnateur, puis approuvés par la Direction des études. Par la suite, les documents sont retransmis aux professeurs. Finalement, l'efficacité des programmes d'études est aussi vérifiée lors des évaluations formelles de programme. Si des améliorations sont à apporter, celles-ci sont consignées dans un plan d'action dont le suivi est effectué par la Direction des études.

Pour veiller à la **qualité de la gestion** des programmes d'études, plusieurs mécanismes sont mis en œuvre. Un coordonnateur veille à la bonne gestion du programme et des rencontres sectorielles sont tenues de façon régulière. Celles-ci permettent aux professeurs et aux intervenants du même programme d'échanger notamment sur des ajustements à apporter. De plus, la gestion horizontale et transparente du Collège et de l'Académie favorise la prise de décision rapide et la gestion efficace des programmes d'études. Les deux établissements colligent de l'information sur leurs programmes d'études et les consignent dans un tableau de bord qui fait office de système d'information. Les données qui s'y trouvent proviennent de sondages ainsi que d'une collecte d'informations auprès du personnel concerné. Bien que ces données permettent de veiller à la bonne gestion des programmes et d'apporter des ajustements au besoin, la présidente-directrice générale et le directeur des études prévoient revoir ce système afin d'en faciliter l'exploitation ; la Commission encourage le Collège et l'Académie à le faire. Comme mentionné dans la section précédente, les étudiants reçoivent de l'information détaillée sur leur programme d'études avant même leur admission. De plus, le *Guide de l'étudiant* contient une description détaillée du programme d'études qui se trouve également dans le *Manuel de l'enseignant*. Les professeurs prennent d'ailleurs connaissance de la PIEA dans ce manuel. L'application de cette politique est assurée par l'élaboration et l'utilisation de plans de cours et d'évaluations finales de cours institutionnels. Finalement, un regard sur la qualité de la gestion des programmes est également porté lors des évaluations formelles de programme.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Selon les modalités que prévoit la PIEP, la présidente-directrice générale est responsable du processus de révision et d'actualisation de la politique. Lors de chaque évaluation de programme, le comité responsable de l'évaluation est chargé d'évaluer l'efficacité et la conformité de la PIEP à la lumière de l'exercice d'évaluation de programme. Le comité formule par la suite des propositions pour réviser et ajuster le contenu de la politique. La politique modifiée est ensuite adoptée par le conseil d'administration du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship. Au cours de la période d'observation, la PIEP a été révisée et actualisée. Cet exercice visait tout d'abord l'élaboration et l'adoption d'une politique commune pour les deux établissements. En somme, le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship mettent en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de leurs programmes d'études et ils démontrent leur capacité à les réviser et à les actualiser au besoin.

La Commission tient à souligner les travaux relatifs à l'élaboration et l'utilisation de plans de cours, d'examens et de matériel pédagogique institutionnels dans les deux établissements, et ce, bien que les travaux ne sont pas terminés à l'Académie de l'Entrepreneurship en ce qui concerne le matériel pédagogique. Elle souligne également la proximité du personnel des deux établissements avec l'industrie ainsi que les ajustements qui sont apportés en continu aux programmes d'études afin de veiller à leur pertinence. La Commission rappelle cependant au Collège April-Fortier et à l'Académie de l'Entrepreneurship qu'elle leur suggère de formaliser leur processus d'évaluation du personnel non enseignant, et ce, dans une perspective de développement professionnel.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship s'appuient sur la PIEA pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. Ce principal mécanisme comporte notamment la définition des objectifs relatifs à l'équité et à la justice de l'évaluation des apprentissages, le partage des responsabilités, l'application de la politique, la qualité de la langue, la sanction des études et la diffusion de l'information. À la suite de l'acquisition de l'Académie de l'Entrepreneurship en 2015, la PIEA du Collège April-Fortier est devenue commune aux deux établissements. Par la suite, des travaux ont été entrepris et ont mené à l'adoption d'une nouvelle PIEA en 2017. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique est assumée par la Direction des études.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship mettent en place des mécanismes afin d'assurer l'amélioration continue de la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Tout d'abord, les étudiants sont informés des règles d'évaluation par le *Guide de l'étudiant* qui leur est remis dès leur inscription. Les plans de cours du Collège April-Fortier ainsi que de l'Académie de l'Entrepreneurship sont préparés par la Direction des études en collaboration avec les coordonnateurs de programme. Pour ce faire, ils s'appuient sur les objectifs et les standards du cours qui se trouvent notamment dans le *Manuel de l'enseignant*. Ce document présente d'ailleurs la pondération et les exigences des cours, les activités d'apprentissage, les modalités et les critères d'évaluation. Tous les professeurs donnant des cours communs utilisent le même plan de cours produit par la Direction des études. De cette façon, celle-ci s'assure que les plans de cours informent les étudiants sur les règles d'évaluation des apprentissages. Lorsque des changements sont proposés dans un cours, le coordonnateur de programme et la Direction des études veillent à apporter les modifications requises. Les documents sont ensuite retransmis au professeur concerné. Le plan de cours est déposé dans le dossier électronique de l'étudiant, puis présenté par le professeur lors du premier cours. En plus de préparer les

plans de cours, la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs de programme, prépare tous les examens. Les étudiants sont donc évalués en fonction des mêmes critères, peu importe le professeur qui donne le cours. De plus, la correction est soutenue par une grille d'évaluation également préparée par la Direction des études. Finalement, la justice de l'évaluation est assurée par la présence d'un droit de recours pour les étudiants. Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship possèdent un processus de révision de notes qui est présenté aux étudiants dans le guide à leur intention. Ce processus leur est aussi communiqué en début de cours. Tout étudiant peut présenter une demande de révision de notes à la Direction des études. La demande est acheminée à un comité composé de professeurs autres que celui qui a évalué l'étudiant. La note accordée en révision est sans appel. Les responsabilités relatives aux processus de révision de notes sont détaillées dans la PIEA.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship veillent à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages principalement par des évaluations finales de cours et des plans de cours institutionnels qui sont utilisés par tous les professeurs. En effet, l'inclusion des activités d'évaluation dans un plan de cours institutionnel et l'élaboration des évaluations finales de cours par la Direction des études, en collaboration avec les coordonnateurs de programme, s'appuient sur les objectifs et les standards du cours. Par ce processus, la présidente-directrice générale et le directeur des études veillent à ce que l'ensemble de ces activités permettent à l'étudiant de démontrer l'atteinte des objectifs du cours. Ce mécanisme assure également que les évaluations élaborées sont en lien avec le contenu des plans de cours et qu'elles sont équivalentes. De plus, une grille de correction est transmise au professeur avec l'examen. Par ailleurs, la présidente-directrice générale et le directeur des études forment les professeurs à l'utilisation des plans de cours institutionnels et s'assurent qu'ils les utilisent. Ils préparent également des plans de leçon et du matériel pédagogique. Lorsque des changements apportés au programme ont une incidence sur l'évaluation, des ajustements sont effectués aux documents et sont retransmis aux professeurs concernés.

Tout comme le Collège, la Commission constate que le processus d'élaboration et d'utilisation d'évaluations finales et de plans de cours institutionnels est une pratique courante et intégrée au Collège April-Fortier ainsi qu'à l'Académie de l'Entrepreneurship.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship prévoient que des ajustements ponctuels peuvent être apportés annuellement à la PIEA. En effet, les intervenants sont invités à apporter leurs commentaires relatifs à la PIEA lors de la réunion pédagogique annuelle. Des propositions sont par la suite formulées et une version révisée est ensuite adoptée par le conseil d'administration. La révision et l'adoption d'une nouvelle PIEA ont été faites au cours de la période d'observation. La

gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

En conclusion, le Collège et l'Académie mettent en place des mécanismes leur permettant de veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Les plans de cours et les activités d'évaluation institutionnels sont des mécanismes qui soutiennent le Collège et l'Académie relativement à la communication de l'information aux étudiants, à l'impartialité et à l'équivalence de l'évaluation, ainsi que pour veiller à ce que l'évaluation mesure l'atteinte des objectifs selon les standards. De plus, les étudiants du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship disposent d'un droit de recours. Enfin, le *Guide de l'étudiant* ainsi que le *Manuel de l'enseignant* sont des outils qui permettent la mise en œuvre de la PIEA.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Regard du Collège sur l’ensemble du système d’assurance qualité

En conclusion de son rapport d’autoévaluation, le Collège April-Fortier et l’Académie de l’Entrepreneurship jugent que leurs mécanismes leur permettent d’assurer la qualité des programmes d’études et de l’évaluation des apprentissages des étudiants. Ils estiment que l’autoévaluation de l’efficacité de leur système d’assurance qualité leur a permis de mettre en lumière la façon dont leurs principaux mécanismes veillent à l’amélioration continue de la qualité de la formation offerte à leurs étudiants.

La Commission note, par ailleurs, les observations des deux établissements sur les différents éléments de réflexion qu’elle leur a proposés. Le Collège et l’Académie soulignent que la démarche d’autoévaluation a permis de démontrer que la mise en œuvre des mécanismes témoigne d’une gestion intégrée et dynamique de la qualité. De plus, le Collège April-Fortier et l’Académie de l’Entrepreneurship estiment que, bien qu’ils souhaitent apporter des améliorations à leur système d’information, celui-ci permet de recueillir des données pertinentes et suffisantes qui soutiennent la prise de décision. Enfin, la présidente-directrice générale et le directeur des études considèrent que leur communauté a une préoccupation partagée de la qualité ainsi qu’une capacité à se mobiliser pour en assurer l’amélioration continue et en témoigner.

Plan d’action

Le Collège April-Fortier a élaboré, à la suite de son exercice d’autoévaluation, un plan d’action. Avec l’ajout de l’autoévaluation de l’Académie de l’Entrepreneurship, un plan d’action complémentaire a été déposé. Les actions prévues aux deux plans sont en lien avec les résultats d’évaluation et un responsable est attitré à chacune d’entre elles. Le calendrier d’exécution a permis d’effectuer une priorisation des actions. La Commission remarque que les actions prévues au plan sont de nature à prendre en charge les points à améliorer observés lors de l’évaluation. Au moment de la visite, des actions avaient été entreprises et d’autres avaient été réalisées dans les deux établissements.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneurship et la gestion qu'ils en ont faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège April-Fortier et l'Académie de l'Entrepreneurship mettent en œuvre des mécanismes qui veillent à la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages des étudiants. D'abord, en ce qui concerne la qualité des programmes d'études, la PIEP permet d'encadrer les processus d'évaluation formelle et informelle des programmes d'études. Les améliorations à apporter émanant des évaluations formelles sont prises en charge par les plans d'action et le suivi de la Direction des études. De plus, des ajustements en continu découlant des évaluations informelles sont apportés aux programmes d'études. Le Collège et l'Académie veillent ainsi à l'amélioration continue des programmes d'études. Concurremment, l'implantation de matériel pédagogique, de plans de cours et d'évaluations finales de cours institutionnels permet aussi de veiller à la qualité des programmes d'études offerts. Par ailleurs, la Commission rappelle qu'elle suggère au Collège April-Fortier et à l'Académie de l'Entrepreneurship de formaliser leur processus d'évaluation du personnel non enseignant, et ce, dans une perspective de développement professionnel.

En appui à la PIEA, l'élaboration et l'approbation centralisées des plans de cours et des évaluations finales permettent à la Direction des deux établissements d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages et d'en garantir l'amélioration continue. De plus, le déploiement d'outils comme le *Guide de l'étudiant* et le *Manuel de l'enseignant* permet de veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Pour chacune des deux composantes du système d'assurance qualité, la Direction des deux établissements a démontré que les mécanismes déployés sont pris en charge, ainsi que révisés et actualisés au besoin, pour en assurer l'efficacité.

Les suites de l’évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d’évaluation de l’efficacité de leur système d’assurance qualité, le Collège April-Fortier et l’Académie de l’Entrepreneurship souscrivent dans l’ensemble aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

Le Collège et l’Académie ont apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d’évaluation.

La Commission d’évaluation de l’enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

COPIE CERTIFIEE CONFORME